

## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)

### Information

#### Rappel des objectifs du tableau de bord:

1. Fournir un référentiel commun à tous les acteurs concernés,
2. Communiquer sur les retombées du SAGE,
3. Orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité,
4. Maintenir la concertation et la dynamique du projet,
5. Permettre un éclairage nouveau sur le SAGE, animer les discussions au sein de la CLE, et orienter sa révision.
6. Assurer un état de connaissance suffisant et à jour sur l'ensemble du bassin

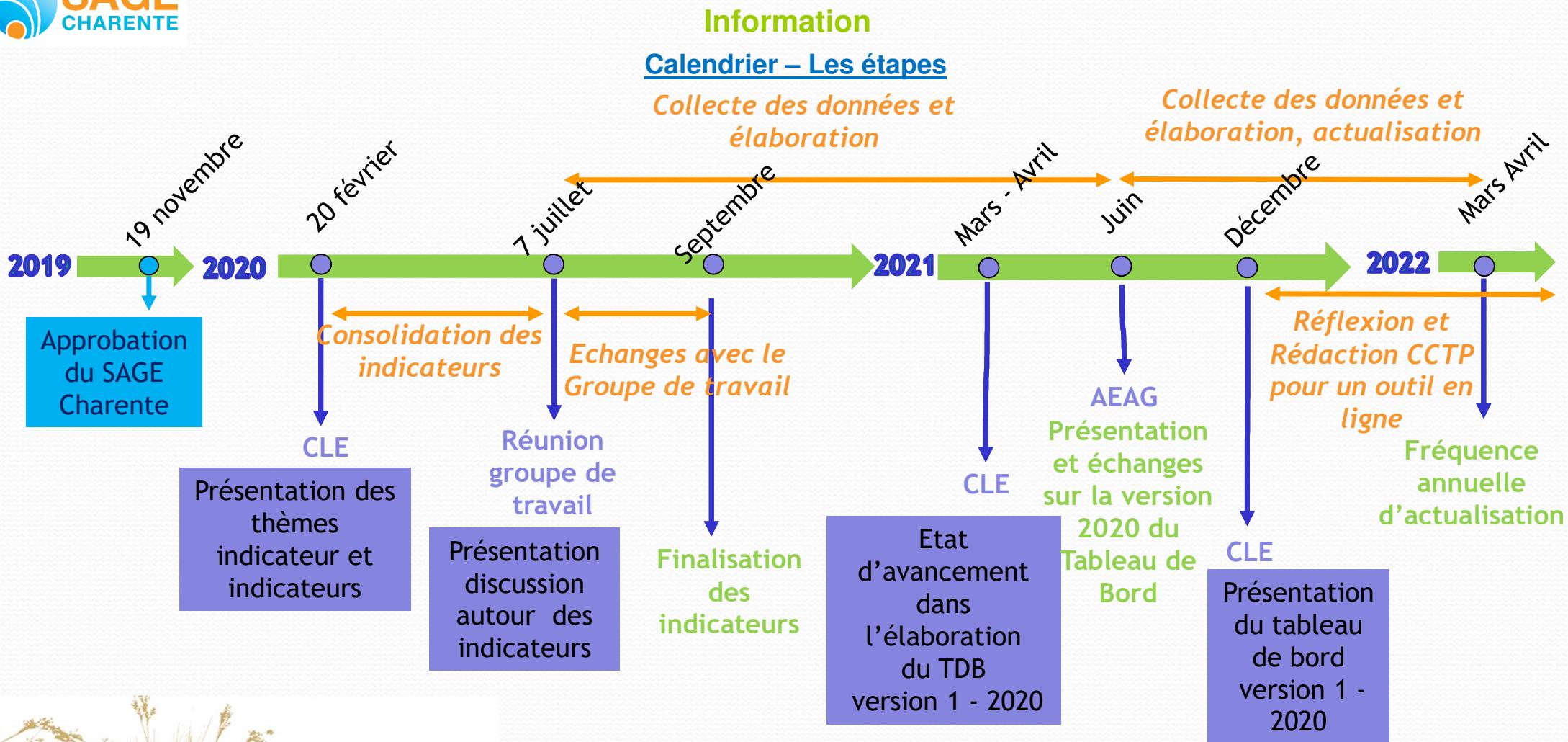
#### Structuration du tableau de bord : le contenu

Le tableau de bord est construit autour des orientations et des objectifs du SAGE.

Les dispositions sont associées à chaque objectif et les indicateurs sont élaborés afin de suivre l'application des dispositions du SAGE.



## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)



## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)

### Information

#### Statistiques sur la composition du tableau de bord

Orientation	Nb de thèmes indicateurs	Nb d'indicateurs
A - Organisation, participation des acteurs et communication	5	11
B - Aménagement et gestion sur les versants	5	5
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	6	11
D - Prévention des inondations	5	5
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	9	15
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	8	12
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>59</b>
<b>Indicateurs Globaux (IG 1 à 6)</b>	<b>6</b>	<b>11</b>

<b>Nombre total de thèmes indicateurs</b>	<b>44</b>
<b>Nombre total d'indicateurs</b>	<b>70</b>
<b>Nombre de dispositions concernées dans le TdB</b>	<b>62</b>

	Fréquence d'actualisation		
	1 ans	3 ans	6 ans
<b>Nombre d'indicateurs concernés</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>2</b>



## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)

### Information

#### Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

1. Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
2. Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
3. Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
4. Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour)
5. Analyse et commentaire
6. Information graphique, tabulaire ou cartographique
7. Lien vers le SAGE (PAGD, règlement), vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)



#### 1 Orientation n° D

Objectif n° 12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

#### 2 Thème indicateur n° ID.4 : Avancement du développement des systèmes locaux de surveillance

Le Service de Prévision des Crues (SPC) Vienne-Charente-Atlantique de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, assurent au nom de l'Etat, la prévision des crues sur le bassin versant de la Charente (partie aval et estuaire du fleuve Charente, partie aval du Bandiat et Tardoire, Seugne pour ce qui concerne le territoire du SAGE Charente).

Sur le bassin de l'Antenne, le syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA) a développé avec l'appui du SPC un dispositif local de prévision des débits de crues.

D'autres secteurs du bassin versant de la Charente, à enjeux importants face au risque d'inondation, ne sont aujourd'hui pas couverts par un dispositif de vigilance hydrologique : il s'agit essentiellement du bassin de l'Aume-Couture (couvert dans sa partie aval par un PPRI approuvé justifiant les enjeux de ce secteur).

Ces outils permettent :

- d'évaluer le niveau d'aléa de manière anticipée ;
- d'estimer les conséquences prévisibles (enveloppe d'aléa, enjeux concernés, etc.) ;
- d'informer les élus des communes concernées, responsables de l'alerte auprès des populations.

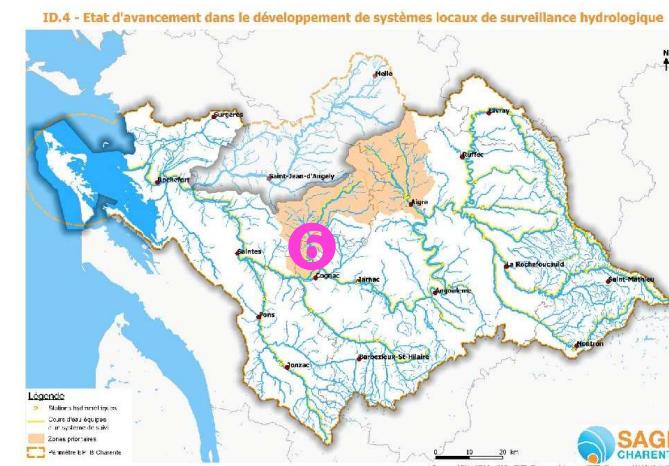
#### 3 Données et Commentaires

D.4 - Etat d'avancement dans le développement de systèmes locaux de surveillance hydrologique

Fréquence d'actualisation : 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026

Source : SPC / EPTB Charente / Mise à jour : 17/12/2020

4 La CLE encourage les collectivités territoriales et leurs groupements compétents à mettre en œuvre des systèmes de prévision locaux des phénomènes de crues, connectés avec les dispositifs de l'Etat. Les territoires prioritaires sont les bassins de l'Aume-Couture et de l'Antenne. Le présent indicateur vise à illustrer l'avancement dans le développement du système existant.



5 Les syndicats de rivière (Aume-Couture et Antenne) seront contactés pour faire un point régulier sur l'évolution des systèmes de suivi de ces deux secteurs prioritaires.

#### 6 Liens vers le SAGE Charente

PAGD : D4

Tableau de Bord



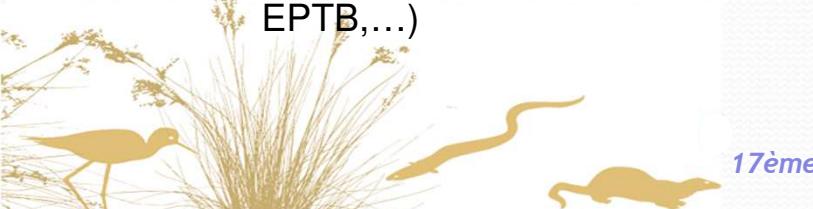
36

162

## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)

### Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

1. Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
2. Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
3. Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
4. Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour)
5. Analyse et commentaire
6. Information graphique, tabulaire ou cartographique
7. Lien vers le SAGE (PAGD, règlement), vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)



### Information

1  
2  
3

#### Orientation n° D

Objectif n° 13 ; Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine

Thème indicateur n° ID.5 : Avancement sur la préservation des zones d'expansion des crues et de submersion marine

#### Contexte

Les zones d'expansion des crues proprement dites sont des zones subissant des inondations naturelles. Elles ne doivent pas être confondues avec les zones de « surinondation » définies par l'article L. 211-12 du CE (disposition D41). Elles font toujours partie, par définition, du lit majeur d'un cours d'eau délimité dans l'atlas des zones inondables.

Généralement secteurs très peu urbanisés, ce sont des zones qui assurent un stockage transitoire de l'eau et retardent les écoulements lorsque les débits sont les plus importants. Les zones d'expansion des eaux forment donc des zones tampons entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elles constituent également des écosystèmes originaux, qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. La protection de ces espaces et de leurs usages doit être au cœur des préoccupations.

Par homologie avec les zones d'expansion des crues, les zones d'expansion des submersions marines correspondent à des terres émergées du littoral susceptibles de subir des inondations naturelles par submersion marine. Elles peuvent être délimitées dans l'atlas des zones inondables.

Pour ces deux types de zones d'expansion, leur caractère inondable peut être préservé par classement en zone inconstructible dans le plan local d'urbanisme ou encore dans le plan de prévention des risques inondation, le cas échéant.

Les documents de planification relatifs à l'urbanisme (SCOT, en l'absence de SCOT, les PLU et PLUi, cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation des champs d'expansion de crues et de préservation des zones de submersions marines indiqués dans le SAGE Charente.

4  
5

#### Données et commentaires

ID.5 - Etat d'avancement de l'intégration des ZEC et zones de submersion marines dans les documents d'urbanisme

Fréquence d'actualisation :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
-----------------------------	------	------	------	------	------	------	------

Source : EPTB Charente / Mise à jour : 17/01/2021

7



6

Le recueil des informations pourra prendre la forme d'un questionnaire aux collectivités réalisés en 2022.

#### Lien vers le SAGE Charente

PAGD : D45 D46

## Avancement du tableau de bord du SAGE (disposition A4)

### Information

#### Avancement par disposition (document en cours d'élaboration)

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions ;
- Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.

Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

#### Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants

Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants

- Disposition B13 : Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager
- Disposition B14 : Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)
- Disposition B15 : Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme
- Disposition B16 : Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies
- Disposition B17 : Organiser entre acteurs la veille foncière sur les secteurs à enjeux
- Disposition B18 : Développer la maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux


 59,1%


 67%
